

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 2 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le deux du mois de juillet à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle culturelle, en session ordinaire et selon les directives de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 portant continuité des services publics locaux dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire.

Étaient présents : M. BEYSSAC Benjamin, M. AUCHÉ Vincent, Mme BONNIN Sylvie, M. BRESSAND Pascal, Mme DESRUES Francisca, Mme JOSEPH Martine, M. MALLET Franck, M. CAILLÉ Christophe, Mme PERTHUIS Sophie, M. KOJÉOU Pascal, Mme BINEY Katia, M. LECLAIR Rémy, conseillers municipaux.

Procurations : Mme Catherine GASTÉ donne procuration à Mme Sylvie BONNIN.

Absents excusés : M. Jean-Luc FABLET, Mme Laetitia HOOGE.

Absents non excusés : néant

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de membres votants : 13

Mme Sylvie BONNIN a été élue secrétaire de séance.

Date de convocation du Conseil municipal : 26 juin 2020.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il peut présider et prendre part au vote du compte administratif dans la mesure où le débat sur le compte administratif 2019 ne vise qu'à donner quitus, pour sa comptabilité, au maire en fonction en 2019.

Sous la présidence de Monsieur Benjamin BEYSSAC, Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2019 présenté par Madame Francisca DESRUES, adjoint aux finances, et :

1. lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, qui se résume ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	867 680.75 €
Recettes :	1 397 082.46 €
Excédent de clôture :	529 401.71 €

Investissement

Dépenses :	685 347.81€
Recettes :	886 895.91 €
Excédent de clôture :	201 548.10 €

Restes à réaliser: + 175 975.00 €

Besoin de financement : 0.00 €

2. Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Vote, à l'unanimité, et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal **approuve, à l'unanimité**, le compte administratif du budget communal 2019.

Fait et délibéré le 2 juillet 2020,
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,
M. Benjamin BEYSSAC



Certifié exécutoire compte tenu de
La transmission en Préfecture le : 09/07/2020
La publication le : 09/07/2020
Le Maire :

